

27 MAI 1943

Constitution du Conseil national de la Résistance

(1) André Mercier (PCF), André Le Troquer (SFIO), Marc Rucart (radical), Georges Bidault (démocrates chrétiens), Joseph Laniel (Alliance démocratique), Jacques Debû-Bridel (Fédération républicaine), Louis Saillant (CGT), Gaston Tessier (CFTC), Pierre Villon (Front national), Pierre Coquoin (Ceux de la Libération), Jacques Lecomte-Boinet (Ceux de la Résistance), Charles Laurent (Libération Nord), Pascal Copeau (Libération Sud), Jacques-Henri Simon (Organisation civile et militaire, Claude Bourdet (Combat), Eugène Claudius-Petit (Franc Tireur).
(2) Zone Nord occupée par les Allemands et zone Sud soustraite à l'occupation allemande. S'y ajoute une zone interdite couvrant dix-sept départements du nord et de l'est.

L'effondrement national qui suit la défaite militaire de l'été 1940 est complet. Les voix du refus sont rares et dispersées alors même que Vichy s'enfoncé dans la collaboration, Mais, peu à peu, la résistance intérieure s'organise. Dès 1943, elle est en mesure de se doter d'un organe fédérateur, le Conseil national de la Résistance. C'est à ce long et souvent tragique chemin que ces pages sont consacrées.

Le 27 mai 1943, au 40 de la rue du Four, dans le sixième arrondissement de Paris, dix-neuf hommes sont réunis⁽¹⁾. Aux trois organisateurs de la réunion (Jean Moulin, Robert Chambeiron, Pierre Meunier) se sont joints seize représentants de mouvements de résistance, de partis et de syndicats. Cette réunion, qui scelle le terme d'un long processus, officialise la formation du Conseil de la Résistance (l'adjectif « national » n'apparaîtra qu'à l'automne 1943). Au lendemain de la capitulation vichyssoise, l'affirmation du refus de l'occupant et de Vichy s'est produite en ordre dispersé. À l'installation, à Londres, de ce que l'on appellera « la France combattante » se sont bientôt ajoutés des groupes résistants sur le territoire national, dont beaucoup manifestent bien des ambiguïtés à l'égard de Pétain.

Le Parti communiste français, réduit à la clandestinité depuis septembre 1939, a progressivement développé, autour de ses propres structures, des organismes d'action unitaires, notamment des comités populaires de divers types, dont le Front national de lutte pour la libération de la France, créé le 15 mai 1941, sera l'expression principale. Mais à ses côtés, d'autres organisations sont nées. Ce sont longtemps de petits groupes peu reliés entre eux qui s'inscrivent dans la division

spatiale du pays résultant de l'armistice et dont l'action se réduit le plus souvent à la propagande, à l'aide aux évadés (ou aux aviateurs anglais abattus au-dessus du territoire national) et au renseignement. Des liens avec Londres, d'abord très irréguliers, sont progressivement consolidés avec les « mouvements » les plus importants qui débouchent sur diverses aides logistiques, sans pour autant se traduire par la reconnaissance de l'autorité du général de Gaulle.

Les services de la France combattante impulsent aussi l'organisation de réseaux de renseignement et il en est de même des services secrets britanniques. On ajoutera que la division du territoire en deux grandes zones⁽²⁾ provoque des modes et des logiques de résistance différents qui installent des singularités. Dans ce bouillonnement important, mais somme toute circonscrit, le Parti communiste se situe de manière particulière. Non seulement il est le seul parti d'avant-guerre à avoir subsisté et adapté son action aux conditions d'une dure clandestinité mais, au printemps 1942, il a unifié les structures de protection et d'action armée (l'Organisation spéciale, notamment) qu'il a mises en place dès l'automne 1940 en créant les Francs-tireurs et partisans, qui seront officiellement l'organisation militaire du Front national.

Le développement de la lutte armée sur tout le territoire qui est ainsi visé impose des modes de direction politico-militaires à la fois souples et centralisés et enracine une conception de la libération nationale qui va progressivement s'imposer et modifier les positions attentistes, longtemps défendues à Londres comme dans les composantes non communistes des résistances intérieures. De deux choses l'une, en effet : ou bien la libération du territoire se produit de l'extérieur et ne reçoit l'appui des forces résistantes intérieures organisées dans ce but qu'une fois lancée l'offensive alliée sur le territoire ; ou bien la libération se réalise dans le contexte d'un développement de la lutte armée (« l'action immédiate ») qui installe une armée populaire opérationnelle acquérant dans l'action de guérilla l'expérience militaire et créant les conditions politiques d'une vraie libération nationale. Cette orientation rejoint objectivement celle que le général de Gaulle a formulée le 18 avril 1942 sur les ondes de la BBC : « *La libération nationale est inséparable de l'insurrection nationale* »⁽³⁾.

Qu'en est-il des résistances intérieures ?

L'automne 1942 et les premiers mois de l'année 1943 sont lourds d'événements considérables. Certes, l'ouverture d'un second front à l'Ouest n'est toujours pas concrétisée, mais un débarquement allié est réussi en Afrique du nord, le 8 novembre 1942, entraînant en riposte, trois jours plus tard, l'occupation par les Allemands de la zone Sud. De leur côté, les Américains manœuvrent en propulsant le général Henri Giraud, ancien vichyste mais anti-Allemand, à la tête de l'Empire colonial et des armées qui y séjournent. À l'Est, les succès de l'Armée rouge, que symbolise la grande victoire de Stalingrad, témoignent d'un tournant dans la guerre : les jours du Reich nazi et de ses alliés sont désormais comptés. Cette situation, en évolution rapide, soulève des questions nouvelles au nombre desquelles figure la nécessité de mieux relier les résistances intérieures – toujours dispersées –, de clarifier les relations entre ces résistances et la résistance extérieure bâtie autour du général de Gaulle, de dissiper la confusion qui se manifeste entre Londres (Charles de Gaulle) et Alger (Henri Giraud) et de mettre en place des institutions capables de piloter le pays en voie de libération.

On l'a dit, à l'exception du Parti communiste qui a reconstruit son organisation et développe une activité croissante, les partis existant avant-guerre ont disparu ou ne sont que l'ombre d'eux-mêmes. Le Parti socialiste n'a pas survécu aux épisodes du printemps 1940, qui ont vu un très grand nombre de ses dirigeants et élus sombrer dans l'allégeance à Pétain. Quelques éléments se sont regroupés dans des Comités d'action socialiste (CAS) installés en zones occupée et non occupée⁽⁴⁾, mais ne développent qu'une activité très réduite. Le Parti socialiste n'a créé aucune organisation de résistance, mais des socialistes ont intégré des « mouvements », en particulier



DR IHS-CGT

Franklin D. Roosevelt et le général Henri Girault à Casablanca, en janvier 1943.

Libération (nord et sud) et Combat. Les radicaux, les groupes démocrates chrétiens et de la droite parlementaire ont, pour leur part, quasiment disparu.

La question des partis

Cette situation explique pourquoi les « mouvements » déclarent rejeter les configurations politiques ayant existé sous la III^e République : il convient, selon eux, de faire table rase du passé et de penser la République qui surgira de la libération du territoire sans les partis d'autrefois. C'est dans ce contexte que se pose la question de l'unité des résistances intérieures et de leur articulation avec la résistance extérieure. En octobre 1942, Jean Moulin a reçu du général de Gaulle mission de tenter une unification des résistances intérieures réduites aux seuls « mouvements », ce qui signifiait essentiellement l'effacement du Parti communiste et la mise sous tutelle des organismes de résistance créés par lui. Cette orientation pouvait d'autant moins aboutir que l'arrivée de Fernand Grenier, le 11 février 1943, en qualité de représentant du PCF à Londres, et le soutien désormais apporté à la France combattante et à son dirigeant historique, le général de Gaulle, donnait au Parti communiste une place nouvelle et très importante.

Dans le débat alors ouvert à Londres sur la nécessité de mettre en place une institution clandestine représentative de la nation et articulée avec le Comité national français, la question de la présence des partis en son sein est posée⁽⁵⁾. C'est dans ces conditions que, ressuscités pour les besoins de la cause, d'anciens partis ayant existé sous la III^e République vont être appelés à rejoindre l'organisation unitaire de la Résistance. Cette réapparition de partis discrédités suscite une violente opposition de certains chefs des « mouvements », notamment Henri Frenay de Combat et Maxime Blocq-Mascart de l'Organisation civile et militaire. Par-delà cette lourde question politique, dans les discussions qui se déroulent aussi bien

(3) Réunis clandestinement le 25 novembre 1942, Fernand Grenier, pour le Comité central du PCF, et le colonel Rémy, pour le BCRA, décident d'un programme d'action commun prévoyant une entente étroite entre leurs organisations et comportant deux points essentiels : la nécessité de l'insurrection nationale et de sa préparation immédiate, le droit absolu pour les Français de décider de leur destin après la victoire.

(4) En mars 1943, les deux CAS fusionnent pour donner le Parti socialiste clandestin.
(5) Créé en septembre 1941, le Comité national français est conçu comme la première étape vers la formation d'un gouvernement provisoire. Présidé par de Gaulle, il est formé de sept commissariats. Sa structure reste presque inchangée jusqu'à la création du Comité français de la Libération nationale, le 3 juin 1943.



DR IHS-CGT

Pierre Villon.

à Londres qu'en France dans la période, deux orientations s'expriment successivement (et se superposent un temps) sur la forme que peut prendre l'unité des résistances intérieures et les buts qu'elle doit poursuivre.

La première pense que la nécessaire unité des résistances intérieures doit respecter les histoires de chaque zone, la question devant cependant être tranchée d'une coordination des deux zones et d'un arrimage à la France combattante. Cette conception repose d'autre part sur le principe de la seule coordination des « mouvements ». La deuxième orientation naît des débats nés dans l'entourage de Charles de Gaulle à la fin du mois de janvier 1943, en raison du besoin d'établir la prééminence du général dans la direction des résistances et d'affirmer symboliquement une nation reconstituée. L'ancienne orientation de la coordination des « mouvements » doit être dépassée par la constitution d'un organisme de plus grande ambition, incarnation de la nation reconstituée et préfiguration des formes institutionnelles plus générales qu'il conviendra de mettre en place. Cette orientation a pour conséquence de penser l'organisme comme représentatif de la nation dans les conditions de la guerre et de la clandestinité et donc d'y intégrer partis et syndicats. Elle ne va pas prévaloir d'emblée, ainsi que vont le révéler les affrontements entre Jean Moulin (Rex) et Pierre Brossolette (Brumaire) – tous deux en « mission » en France à cette époque –, dont voici une rapide synthèse.

Brumaire contredit Rex

Pierre Brossolette, qui occupe d'importantes responsabilités au sein du BCRA⁽⁶⁾, a quitté Londres fin janvier 1943 (mission « Brumaire »), chargé par le Comité national français de créer un comité de coordination en zone Nord par imitation de la zone Sud, où la fusion des trois plus grandes organisations de résistance non communiste a donné naissance aux Mouvements unis de la résistance (MUR)⁽⁷⁾, dont Jean moulin assure la présidence. À ce moment donc, le Comité national français ne soutient pas l'idée de créer un Conseil de la Résistance ayant compétence sur tout le pays, mais cette ligne est corrigée le 21 février lorsque de « nouvelles instructions »⁽⁸⁾ sont rédigées, qui préconisent la formation d'un seul Conseil de la Résistance pour tout le territoire national. Brossolette, qui s'est exprimé quelques temps auparavant dans *La Marseillaise*⁽⁹⁾ contre les partis, prend connaissance de ces instructions dans les premiers jours de mars et, non seulement il refuse de les appliquer mais convainc le colonel Passy (Arquebuse), chef du BCRA parachuté en France dans la nuit du 26 au 27 février, de le suivre dans la voie de la désobéissance.

Brossolette passe aux actes et accélère la création d'un Comité de coordination de la zone Nord (CCZN) limité aux cinq plus grands « mouvements » de la zone (dont le Front national, reconnu ainsi pour la première

fois comme une organisation de résistance⁽¹⁰⁾). Le CCZN tient sa première réunion le 23 mars 1943. L'attitude de Brossolette procède sans doute de plusieurs raisons, dont la principale se fonde, par-delà son hostilité aux anciens partis, sur la volonté de ne laisser à Jean Moulin que le contrôle de la zone Sud : les coordinations réalisées dans les deux zones seraient pilotées par un comité permanent dont la composition reste à discuter. Or, en mars 1943, Jean Moulin a été envoyé en France afin de constituer, en application des « nouvelles instructions », un Conseil de la Résistance unique pour toute la France (ce qui implique l'abandon de la création d'un comité de coordination en zone Nord comme perspective d'unité).

Le mandat confié à Jean Moulin a une portée politique considérable dès lors qu'il vise à créer une structure de haut statut, mettant un terme aux solutions partielles jusqu'ici essayées et montrant aux alliés et aux Américains que la Résistance et le Comité national français sont dûment représentatifs de la volonté du peuple et rendent inutiles la poursuite des manœuvres visant à éliminer de Gaulle au profit de Giraud.

Les buts confiés à Jean Moulin s'écartent donc de manière essentielle du mandat donné à Pierre Brossolette, qui visait simplement à réduire les émiettements des résistances en zone Nord. Moulin, mis devant le fait accompli par l'initiative de Brossolette qui tire le processus qu'il doit impulser en arrière, réagit très vivement et une rude altercation se produit le 31 mars entre les deux hommes. Jean Moulin choisit de ne pas porter le désaccord devant les « mouvements » et entérine la formation du CCZN⁽¹¹⁾, tout en poursuivant sa mission de création d'un Conseil de la Résistance qui, en définitive, se constituera quelques semaines plus tard par le regroupement de seize composantes, dont seulement cinq partis.

Le Conseil de la Résistance émerge enfin

S'agissant de la composition du Conseil, on observera que la présence des deux grandes centrales syndicales (CGT et CFTC) d'avant-guerre n'a suscité aucune critique et que la réunification de la CGT, intervenue le 17 avril 1943, a incontestablement facilité les choses. De même, le ralliement du Parti communiste à la

(6) *Le Bureau central de renseignements et d'action, d'abord 2^e bureau de l'État-major de de Gaulle, avant tout chargé du renseignement, élargit peu à peu son champ d'action, notamment en matière de liens avec les résistances intérieures.*
 (7) *Créés le 26 janvier 1943, ils regroupent Combat, Libération et Franc-Tireur.*
 (8) *Voir annexe 1.*
 (9) *Hebdomadaire publié à Londres dans l'orbite des « Français libres ».*
 (10) *Longtemps, les « mouvements » et Londres ont refusé de considérer le Front national, que dirige Pierre Villon, comme une organisation de résistance à part entière, estimant que les FTP constituaient l'expression militaire du Parti communiste et que le Front national faisait doublon avec le PCF. La participation du Front national au CCZN est étonnante dans son principe et fut de fait minimale. Pierre Villon la justifie comme une forme de coordination précédant le CNR.*
 (11) *Le CCZN disparaîtra de lui-même fin 1943.*



DR IHS-CGT

Pierre Brossolette, le 18 juin 1943.



DR IHS-CGT

Portrait de Jean Moulin.

France combattante le 11 janvier 1943, officialisé par l'installation de Fernand Grenier, ancien député de Saint-Denis et représentant du PCF à Londres, a constitué un élément politique majeur permettant au général de Gaulle de se prévaloir de l'appui de la composante la plus importante de la résistance intérieure.

La présence du Parti socialiste a été acquise malgré quelques grincements de dents et l'élargissement aux radicaux et composantes de droite admises comme une représentation de courants de pensée. Obtenue dans son principe le 8 mai 1943, l'unité des composantes politiques, syndicales et des « mouvements » – qui ne regroupent cependant que les organisations estimées les plus importantes, ce qui soulèvera quelques polémiques – se concrétise dix-neuf jours plus tard. Le texte⁽¹²⁾, adopté à l'unanimité⁽¹³⁾ lors de la réunion du 27 mai, inaugure une situation nouvelle : désormais, non seulement un cadre unitaire organise les principales composantes des résistances intérieures, mais l'autorité de de Gaulle sur l'ensemble des résistances est reconnue par tous⁽¹⁴⁾.

On notera cependant que la formation du Conseil de la Résistance n'entraîne pas la disparition de l'opposition à la présence des partis : ainsi est créé, en juillet 1943, un Comité central des mouvements de Résistance (CCMR) qui réunit les représentants des huit mouvements composant le comité directeur des Mouvements unis de la Résistance et le Comité de coordination de la zone Nord. Le CCMR déclare se former en réaction d'opposition au Conseil de la Résistance, par rejet des partis politiques et dans une volonté d'autonomie par rapport à la Délégation générale installée par Jean Moulin et qui joue le rôle d'intermédiaire entre la résistance intérieure et la France combattante. Le CCMR cesse de se réunir début 1944 et retourne en définitive au CNR.

Au bout du compte, le CNR va rapidement affirmer ses fonctions : organe clandestin, il va adopter, le 15 mars 1944, après une longue élaboration, un programme qui définira aussi la nécessité du développement de la lutte armée et de la préparation de l'insurrection nationale. En tout cas, si la création du Conseil de la Résistance marque un tournant politique important dans la mise en cohérence des résistances, elle est, dans les faits, bien peu popularisée par les organisations et les presses clandestines. On retiendra pour la petite histoire que, faisant écho à un télégramme de Jean Moulin envoyé le 8 mai au général de Gaulle informant ce dernier de l'accord obtenu pour la formation d'un « Conseil de résistance française » et de la date de sa réunion prochaine, la presse de Londres et Radio Brazzaville ont fait connaître, dès le 15 mai 1943, la création du Conseil !

L'événement fondateur que constitue la réunion du 27 mai 1943 ouvre la voie à la mise en mouvement d'un organisme à la fonction politique encore imprécise et qui doit définir ses règles de fonctionnement dans les conditions de la clandestinité. L'arrestation de Jean Moulin et de plusieurs responsables de « mouvements », le 21 juin à Calluire, va provoquer la mise en place d'un fonctionnement adapté aux risques de répression. Bientôt, un bureau permanent de cinq membres est mis en place ainsi qu'un système de commissions relié au bureau. Ainsi s'établit un fonctionnement fondé sur la nécessité de trouver l'unanimité sur chacune des questions traitées. Au cours de son année d'existence clandestine, le CNR joue un rôle très important mais n'est essentiellement connu que des dirigeants des résistances. En fait, il n'émergera vraiment et ne s'installera dans l'imaginaire populaire que lors des « jours heureux » de la Libération.

André NARRITSENS

(12) Voir le texte en Annexe 2 ainsi que, en Annexe 3, celui du message du général de Gaulle daté du 19 mai et lu en séance le 27.
(13) Le principe de l'unanimité fondera toutes les décisions ultérieures du CNR.
(14) Jean Moulin a rédigé un compte rendu de la réunion du 27 mai dans un rapport à destination d'André Philip en date du 4 juin 1943. On trouvera l'essentiel de ce texte in Cor-dier (Daniel), Jean Moulin. La République des catacombes, *TI, Folio histoire*, 2011, p. 707 et suivantes.

ANNEXE I

Nouvelles instructions (21 février 1943)

L'évolution des événements nous amène à modifier nos instructions de 1942 dans le sens à la fois d'un regroupement des forces de combat en vue de l'Action (I) et simultanément d'un élargissement des assises morales et politiques de la Résistance française groupée autour de (5).

I

(10) déjà le délégué de (5) en ZNO devient dorénavant le seul représentant permanent de (25) pour l'ensemble du territoire métropolitain.

Sous sa responsabilité, il pourra déléguer, à titre temporaire, certains de mes pouvoirs à des personnes choisies par lui et responsables devant lui.

Pour l'immédiat, et notamment pour mener à bien l'établissement de (30) prévu au titre (II) ci-après, la charge des négociations et de leur conclusion incombe conjointement à (10), (15) et (20) (dans la mesure où ils se trouvent sur le territoire métropolitain, en état d'agir, et chacun dans le domaine de sa mission).

II

Il doit être créé dans les plus courts délais possibles un (30) unique pour l'ensemble du territoire métropolitain, et présidé par (10), représentant de (5).

Ce (30) assurera la représentation des groupements de résistance, des formations politiques résistantes et des syndicats ouvriers résistants qui acceptent que leur rassemblement s'effectue autour des principes suivants:

Contre les Allemands, leurs alliés et leurs complices, par tous les moyens et particulièrement les armes à la main.

Contre toutes les dictatures, et notamment celle de Vichy, quel que soit le visage dont elle se pare.

Pour la Liberté.

Avec de Gaulle dans le combat qu'il mène pour libérer le territoire et redonner la parole au peuple français.

5 = général de Gaulle	25 = général de Gaulle plus
10 = Rex (Moulin)	Comité national.
15 = Arquebuse (Passy)	30 = Conseil de la Résistance
20 = Brumaire (Brossolette)	35 = Commission permanente

ANNEXE II

Conseil de la Résistance. Motion votée à l'unanimité au cours de la séance tenue quelque part en France le 25 mai 1943⁽¹⁾

Le Conseil de la Résistance, réuni quelque part en France occupée le 25 mai 1943, constate avec une joie immense la libération totale de l'Afrique du Nord, par la victoire des armées Alliées, Anglaises, Américaines et Françaises.

Cette victoire, venant après les magnifiques succès remportés par l'armée de l'Union soviétique, apporte aux Français qui

luttent sur le sol national une grande espérance. Le Conseil s'incline avec piété devant tous ceux qui sont tombés. Il félicite et il remercie les combattants et leurs chefs. Il dit son admiration à tous. Il adresse une pensée particulière de reconnaissance et d'affection à ceux qui ont vaincu sous le drapeau de la France. Il se réjouit que le grand effort africain esquissé depuis le mois de juin 1940, poursuivi dès la rentrée en guerre de l'AEF, développé en 1941 et 1942 grâce à la participation des forces de la France Combattante aux campagnes de Cyrénaïque, grâce aux exploits de la colonne Leclerc, ait été parachévé aujourd'hui par la jeune armée du général Giraud.

Le Conseil salue avec une vive satisfaction la décision prise au lendemain de cette victoire, par le général de Gaulle et le général Giraud, de se rencontrer très prochainement à Alger pour réaliser l'unité de toutes les forces françaises dressées contre l'ennemi de la Patrie et ses complices du dedans.

En cette heure solennelle de l'histoire de notre pays et au moment où va se fixer son destin, le Conseil doit exprimer l'opinion du peuple, qui lutte sur le sol de la métropole encore occupée, sur les conditions dans lesquelles il convient de consacrer cette unité.

La France, déjà présente sur tous les fronts, aspire à rentrer plus intensément dans la guerre libératrice et à y jeter toutes les ressources de son Empire libéré.

Pour atteindre son but, il faut qu'elle ait, au plus tôt, un gouvernement unique et fort qui coordonne et qui ordonne, affirmant aux yeux du monde son prestige retrouvé de grande nation.

Le Conseil considère comme inadéquate l'institution à cet effet d'un simple Comité Exécutif, surtout s'il devait comporter une dualité de direction incompatible avec les nécessités de la guerre et l'ampleur de sa mission.

La France ne peut concevoir que la création d'un véritable gouvernement provisoire, certes, mais ayant toutes les formes et toute l'autorité, répudiant une fois pour toutes, officiellement et dans les faits la dictature de Vichy, ses hommes, ses symboles, ses prolongements.

Elle entend que ce gouvernement – c'est le devoir du Conseil de l'affirmer avec netteté – soit confié au général de Gaulle qui fut l'âme de la Résistance aux jours les plus sombres et qui n'a cessé depuis le 18 juin 1940 de préparer en pleine lucidité et en pleine indépendance la renaissance de la Patrie détruite comme des libertés républicaines déchirées.

Elle souhaite ardemment que le général Giraud, qui a préparé et assuré avec les Alliés la victoire en Afrique du Nord, prenne le commandement de l'Armée Française ressuscitée.

Ainsi seront réalisées, techniquement et moralement, les conditions nécessaires à l'unité de toutes les forces françaises combattantes, instrument indispensable de la libération et de la résurrection de notre pays.

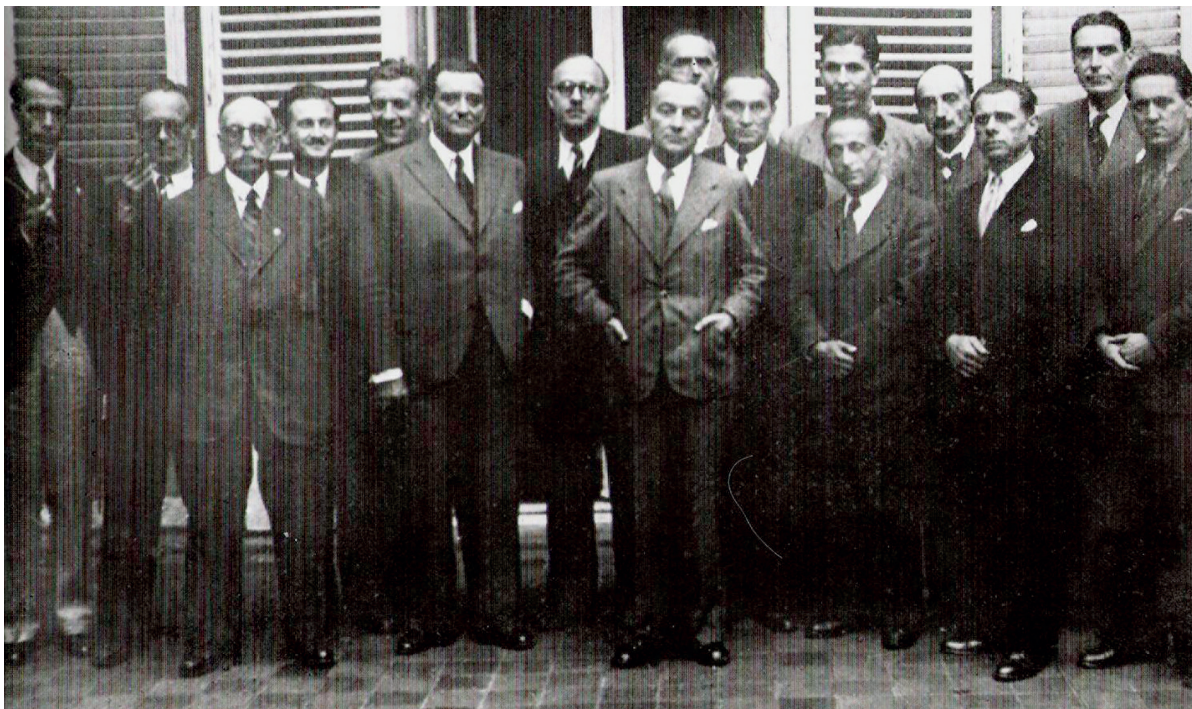
Le Conseil tient à proclamer aujourd'hui la nécessité de cette solution conforme à la volonté de la France.

Il tient pour assuré que cette volonté parfaitement claire sera traduite sans délai et sans mutilation, comme l'exigent, au nom de la France, tant de sacrifices obscurs et tant de sang répandu.

Ont signé la présente motion les représentants de :

Ceux de la Libération, Ceux de la Résistance, Front national,

(1) La date est erronée, la réunion ayant eu lieu le 27 mai. Le texte est donné dans la présentation publiée dans l'édition (IHTP/ CNRS) intitulée Jean Moulin et le Conseil national de la Résistance.



DR IHS-CGT

Les membres du Cconseil national de la Résistance.

Libération-zone Nord, OCM, Combat, Franc-Tireur, Libération-zone Sud, Parti communiste, Parti socialiste, Parti radical-socialiste, Parti démocrate populaire, Alliance démocratique, Fédération républicaine.

ANNEXE III

Message du général de Gaulle au Conseil de la Résistance daté du 19 mai 1943 et lu lors de la réunion du Conseil de la Résistance du 27 mai

Dans cette guerre où la patrie joue son destin, la formation du Conseil de la Résistance, organe essentiel de la France qui combat, est un événement capital.

L'unité des buts et des sentiments établie depuis longtemps entre la masse de la nation qui lutte sur son territoire et ceux de ses fils qui combattent au dehors se traduit désormais par l'unité dans l'action.

Car c'est de cela d'abord qu'il s'agit. Pour que la libération et la victoire soient françaises, il est impérativement nécessaire que la nation se rassemble dans un effort proprement français. Notre intérêt immédiat, notre grandeur de demain, peut-être même notre indépendance sont à ce prix. Tout ce qui est dispersion, action isolée, alliance particulière, dans n'importe quel domaine où se déroule la lutte totale, compromet à la fois la puissance des coups portés à l'ennemi par la France et sa cohésion nationale.

C'est pourquoi il est essentiel que la Résistance sur le territoire national forme un tout cohérent, organisé, concentré. C'est fait, grâce à la création du Conseil de la Résistance qui fait partie intégrante de la France combattante et qui, par là-même, incarne la totalité des forces de toute nature engagées à l'intérieur contre l'ennemi et ses collaborateurs.

Mais l'affreux bouleversement politique, économique et social, moral où le désastre, la trahison, l'usurpation ont plongé notre pays, ne prendra pas fin par le seul fait que les forces alle-

mandes et italiennes auront été écrasées par les forces alliées. Ce bouleversement a des causes profondes. Il aura d'immenses conséquences. La guerre présente est pour toutes les nations, mais avant tout pour la France, une colossale révolution.

Il est donc en premier lieu et immédiatement nécessaire que la nation fasse en sorte d'émerger de la libération dans l'ordre et dans l'indépendance, ce qui implique qu'elle se soit organisée par avance de manière à être aussitôt gouvernée, administrée, représentée suivant ce qu'elle-même désire, en attendant quelle puisse s'exprimer normalement par le suffrage des citoyens.

À ce point de vue, le Conseil de la Résistance doit, d'ores et déjà, apporter au Comité national des éléments de ses décisions quant aux dispositions à prévoir à mesure de la libération. D'autre part, au moment de la libération elle-même, le Conseil doit apparaître comme une sorte de première représentation des désirs et des sentiments de tous ceux qui, à l'intérieur, auront participé à la lutte. Ainsi pourra-t-il fournir au Comité national lui-même l'appui, le concours et, dans une large mesure, l'instrument indispensable pour exercer ses devoirs à l'intérieur et l'aider à faire valoir sans délai vis-à-vis des puissances étrangères les droits et les intérêts de la France.

Il s'agit enfin de savoir si nous saurons sortir du chaos par une rénovation susceptible de rendre à la patrie sa grandeur avec les moyens de jouer le rôle éminent qui revient à son génie, et en même temps d'assurer à tous ses enfants la sécurité, la liberté, la dignité, dans leur travail et dans leur vie. Il appartient au Conseil de la Résistance, plongé au centre du creuset où, dans sa douleur et dans son combat, se forge la France nouvelle, de recueillir toutes les données et de susciter tous les travaux qui pourront éclairer la nation et guider ses dirigeants dans le choix de la route qui les mènera vers son avenir.

Telle est la tâche très étendue et très périlleuse qui incombe au Conseil de la Résistance. L'importance en est extrême. Le Conseil s'en acquittera, malgré toutes les difficultés, avec le seul but de servir la France et en s'inspirant constamment de cette fraternité nationale qui seule permet à la nation de résister à ses malheurs et la mettra demain à même de se reconstruire et de se renouveler.